



Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 1 – Séance du 7 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Yoan LEVITE, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Catherine DUCROUX pouvoir donné à Virginie LAMONTAGNE, Patrick JOLIVET, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Sophie DOURS.

Date de convocation : 2 octobre 2025

OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place d'un site de compostage collectif Entre la Communauté de Communes de L'Arbresle et la Commune

La Communauté de Communes a mis en place un site de compostage collectif sur la commune, une convention de partenariat définissant les modalités d'opération et les engagements de chaque partie, a donc été rédigée.

Après avoir présenté la convention de partenariat, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCPA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture